

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 03314

Numéro SIREN : 412 691 685

Nom ou dénomination : AP'AIPS

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2021 sous le numéro de dépôt 29706

AP'AIPS
Société par actions simplifiée au capital social de 104.000 euros
Siège social : 100 rue Henri Barbusse, 92000 Nanterre
412 691 685 RCS Nanterre

(ci-après dénommée la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 15 JUIN 2021

Le 15 juin 2021, à 18 heures, la société Handigo, société par actions simplifiée au capital social de 2.000 euros, dont le siège social est situé au 45 avenue Georges Clémenceau, 92000 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 879 318 343, représentée par son président, Madame Lilou Prévost,

agissant en qualité d'associée unique de la Société, appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du président ;
- Constatation de la démission du commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

après avoir préalablement informé Monsieur Moussa Tandiang, secrétaire du comité social et économique, conformément aux dispositions des articles L. 2323-62 et suivants du code du travail, de l'adoption des présentes décisions, et lui avoir envoyé :

- le rapport du président ; et,
- le texte des projets de décisions soumises au vote de l'associée unique ;

connaissance prise :

- d'un exemplaire des statuts de la Société ;
- de la copie de la lettre de convocation du secrétaire du comité social et économique de la Société ;
- de la copie de la lettre de démission du commissaire aux comptes titulaire ;
- du rapport du président ; et,
- du texte des projets de décisions soumises au vote de l'associée unique ;

a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour rappelé ci-après :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du président, constate la démission de la société Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire de la Société avec effet au 22 mars 2021.



DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du président, décide de nommer, ce jour, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à ce que l'associée unique statue en 2026 sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

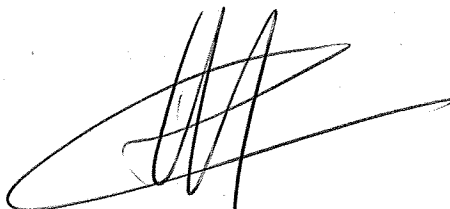
- en qualité de commissaire aux comptes titulaire :
 - Monsieur Frédéric Nabet, né le 14 décembre 1964 à Sarcelles (95200), domicilié au 5 rue Nicolas Chuquet, 75017 Paris ;
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant :
 - la société Corev International Sarl, au capital social de 38.962 euros, dont le siège social est situé au 121 rue Edouard Vaillant, 92300 Levallois Perret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 344 255 005 ;

étant ici précisé que le premier exercice social sur lequel interviendra le nouveau commissaire aux comptes titulaire est l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.



Pour la société Handigo
Madame Lilou Prévost